



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

T3RET F (19)

Protégé B – une fois rempli

2019

T3

Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies

REMARQUE : Dans ce formulaire, le texte inséré entre parenthèses carrées reflète le texte de la version originale imprimée.

N'inscrivez rien ici.

Ce formulaire renvoie à la Loi de l'impôt sur le revenu, au Règlement de l'impôt sur le revenu et au guide T4013, T3 – Guide des fiducies.

T3RET – 1 continuez à la page suivante →



▲ Étape 1 – Identification et autres renseignements nécessaires

Résidence de la fiducie à la fin de l'année d'imposition



Pays (si autre que le Canada)

Si la fiducie réside au Canada, indiquez la province ou le territoire

Nom de la fiducie

Numéro de compte de fiducie

N'inscrivez rien ici.

T | | | - | | | - | | |

--	--	--	--	--

Nom du fiduciaire, de l'exécuteur, du liquidateur ou de l'administrateur

Adresse postale du fiduciaire, de l'exécuteur, du liquidateur ou de l'administrateur					
Ville		Province ou territoire		Code postal	
indicatif régional		Numéro de téléphone			
				-	
Adresse postale, si différente de celle du fiduciaire (ou nom et adresse postale de la personne-ressource, si différente)					
Ville		Province ou territoire		Code postal	
indicatif régional		Numéro de téléphone			
				-	

La fiducie réside-t-elle sur une terre autochtone **désignée** visée par règlement?

Oui Non

Si **oui**, indiquez le nom et le numéro de la terre visée.

--	--	--	--	--

Si la fiducie exploite une entreprise durant l'année, indiquez les provinces ou les territoires où l'entreprise a été exploitée

Si la fiducie est devenue résidente du Canada ou a cessé de l'être **au cours de l'année**, indiquez la date :

où elle est devenue résidente

Année			Mois	Jour

où elle a cessé d'être résidente

Année			Mois	Jour

Réputée résidente : (consultez le guide pour plus de renseignements au sujet de la production)

La fiducie est-elle considérée comme réputée résidente? Oui Non

Si oui, indiquez dans quel autre pays elle est considérée comme résidente.

Votre langue de correspondance : _____ Français Anglais

Genre de fiducie (consultez le guide pour plus de renseignements)

Successions assujetties à l'imposition à taux progressifs (SITP) ou fiducies admissibles pour personne handicapée (FAPH)

S'il s'agit d'une succession qui s'est désignée comme étant une succession assujettie à l'imposition à taux progressifs pour l'année, ou que la fiducie fasse le choix d'être une fiducie admissible pour personne handicapée pour l'année, remplissez cette section.

Succession assujettie à l'imposition à taux progressifs (903)

Fiducie admissible pour personne handicapée (904) (Remplissez le formulaire T3QDT, Choix conjoint visant une fiducie pour être une fiducie admissible pour personne handicapée).

Date du décès

Année	Mois	Jour

Numéro d'assurance sociale de la personne décédée

--

Fiducies autres que les SITP et FAPH

Indiquez le numéro de code pour le genre de fiducies (consultez le guide pour plus de renseignements), ou sélectionnez le code dans le menu déroulant et indiquez l'information requise, s'il y a lieu.

--	--	--

 Inscrivez le numéro de code

Autre fiducie (précisez)

Date d'établissement de la fiducie

Année			Mois	Jour

Date du décès

Année			Mois	Jour

Organisme à but non lucratif – Numéro d'entreprise, s'il existe :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro d'assurance sociale de la personne décédée

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Déclaration pour l'année d'imposition

Du

Année			Mois		Jour	

au

Année			Mois		Jour	

Est-ce la première année pour laquelle une déclaration T3 est produite?

Oui Non

Si **non**, pour quelle année a été produite la dernière déclaration?

Year		

Si **oui**, joignez une copie du testament ou de l'acte de fiducie et une liste des biens à la date du décès (sauf s'ils sont inclus dans la déclaration T3 APP ou T1 finale de la personne décédée).

ci-joint
avec la T3 APP
avec la T1

ci-joint avec la T3 APP S'agit-il d'une déclaration modifiée? 

Oui Non

S'agit-il de la déclaration finale de la fiducie?

Oui Non

Si **oui**, indiquez la date où la fiducie a été liquidée ou devrait l'être.

Année	Mois	Jour

Déclaration des biens étrangers et des revenus de sources étrangères

Si la fiducie est résidente du Canada, vous devez déclarer ses revenus de toutes provenances, c.-à-d. de sources canadiennes et étrangères.


La fiducie a-t-elle détenu, à un moment donné dans l'année d'imposition, des biens étrangers déterminés dépassant 100,000 \$ CAN?

Oui Non

Si **oui**, vous devez peut-être compléter le formulaire T1135, Bilan de vérification du revenu étranger. Pour connaître les exigences de production, consultez le formulaire.

Si la fiducie a fait affaire avec une fiducie ou une société étrangère au cours de l'année, communiquez avec nous au **1-800-959-7383** pour connaître les exigences de production.

Autres renseignements nécessaires

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 1. Si la fiducie est une fiducie réputée résidente, est-ce qu'elle est une « fiducie déterminée » selon l'article 94?
Si oui, indiquez en quelle année la fiducie a fait le choix d'appliquer l'alinéa 94(3)f) et joignez une annexe des biens (consultez le guide pour plus de renseignements) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">Year
  </div> | | |
| 2. Le testament, l'acte de fiducie ou l'ordonnance du tribunal prévoient-ils que le revenu de la fiducie gagné dans l'année courante doit être versé aux bénéficiaires?
Si oui , remplissez l'annexe 9 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. La fiducie a-t-elle distribué des biens autres que de l'argent à un bénéficiaire au cours de l'année d'imposition?
Si oui , joignez une note avec une description complète du bien, le nom et l'adresse du bénéficiaire à qui le bien a été distribué, et la date à laquelle le bien a été distribué. Si le bénéficiaire est un particulier, veuillez fournir le numéro d'assurance sociale du bénéficiaire | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |




Oui Non

4. Y a-t-il eu un changement dans les bénéficiaires de la fiducie?

Si **oui**, joignez une note comprenant le nom des bénéficiaires, leur numéro d'assurance sociale et la date du changement

5. Est-ce que le dernier bénéficiaire viager de la fiducie est décédé durant l'année?


Si **oui**, veuillez fournir la date du décès (consultez le guide pour plus de renseignements)

Year 	Month 	Day 

Oui Non


6. La fiducie a-t-elle contracté un emprunt ou une dette dans une transaction avec lien de dépendance?

Si **oui**, indiquez en quelle année et, s'il s'agit de l'année d'imposition courante, joignez une note indiquant le montant de l'emprunt, le nom du prêteur et le lien entre celui-ci et les bénéficiaires.

Year			
			

7. Pour toutes les fiducies (sauf une fiducie d'investissement à participation unitaire), y a-t-il eu modification de participation au capital ou aux revenus d'intérêts depuis 1984?

Si **oui**, indiquez en quelle année et, s'il s'agit de l'année d'imposition courante, joignez une note indiquant les changements

Year			
			

Oui Non

8. Est-ce que la fiducie détient des actions dans une société privée?

Si **oui**, et la fiducie est une fiducie personnelle, veuillez joindre une note avec des détails sur la société incluant le nom, le numéro d'entreprise et le nombre d'actions détenues.

9. La fiducie a-t-elle reçu d'autres biens sous forme d'apport (d'après la définition dans la section intitulée « Définitions » du guide) depuis le 22 juin 2000?

Si **oui**, indiquez en quelle année et, s'il s'agit de l'année d'imposition courante, joignez une note donnant des précisions

Year		
	<input type="text"/>	

10. Est-ce que la fiducie se qualifie comme une fiducie ouverte ou comme une fiducie de placement ouverte qui est tenue d'afficher ses renseignements sur le site Web d'Innovations CDS Inc. en vertu de l'article 204.1 du Règlement de l'impôt sur le revenu?

11. La fiducie a-t-elle utilisé les normes internationales d'information financière lors de la préparation de ses états financiers? Oui Non



12. Est-ce que cette année d'imposition est réputée avoir pris fin suite à un évènement lié à la restriction de pertes?

Si **oui**, indiquez la date de l'évènement (consultez le guide pour plus de renseignements)

Year	Month	Day
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



Étape 2 – Calcul du revenu total (lisez les lignes 01 à 20 du guide)

▲  Gains en capital imposables (ligne 23 de l'annexe 1)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	01 ●	
R  enu de pension (inscrivez les prestations de décès RPC / RRQ à la ligne 19 sur la page 18 [ci-dessous])	+	<input type="text"/>	<input type="text"/>	02 ●
▲ Total des montants réels des dividendes de sociétés canadiennes imposables (ligne 3 de l'annexe 8)	+	<input type="text"/>	<input type="text"/>	03 ■
Montant réel des dividendes autres que des dividendes déterminés reçus de sociétés canadiennes imposables (ligne 1 de l'annexe 8)		<input type="text"/>	<input type="text"/>	3A
▲ Revenus de placements étrangers (ligne 6 de l'annexe 8)	+	<input type="text"/>	<input type="text"/>	04 ●
▲ Autres revenus de placements (ligne 12 de l'annexe 8)	+	<input type="text"/>	<input type="text"/>	05 ●

Revenu d'entreprise Brut 96 ● Net + 06 ●


Revenu d'agriculture ou de pêche Brut 97 ● Net + 07 ●

Revenu de location Brut 99 ● Net + 09 ●

Paiements du Fonds 2 d'Agri-investissement (lisez la ligne 10 du guide) + 10 ●

(comprend en paiements reçus du Fonds 2 d'Agri-investissement durant la vie de l'époux ou conjoint de fait bénéficiaire ou reçus par un organisme communautaire)

101 ●

(comprend Dispositions réputées (revenus ou pertes) (ligne 42 du formulaire  T1055) + 11 ●

▲ Autres revenus (précisez et joignez tous les feuillets de renseignements reçus)

+	
+	
=	



+		19 ●
---	--	------

=	
---	--



		20
--	--	----

▲ Additionnez les lignes 01 à 19. Ce montant est le **revenu total** de la fiducie.

Étape 3 – Calcul du revenu net (lisez les lignes 21 à 50 du guide)

▲ Frais financiers et frais d'intérêts (ligne 17 de l'annexe 8)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	21 ●
Honoraires du fiduciaire (lisez les lignes 22 à 24 du guide)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	22 ●
Honoraires du fiduciaire qui ne sont pas liés au revenu ou qui sont déduits ailleurs dans cette déclaration	-	<input type="text"/>	23 ●
Honoraires du fiduciaire déductibles du revenu (ligne 22 moins ligne 23)	=	<input type="text"/>	↓
	+	<input type="text"/>	24 ●
Pertes déductibles au titre de placements d'entreprise	+	<input type="text"/>	25 ●



Autres déductions du revenu total
 (précisez – lisez la ligne 40 du guide)
 (inscrivez les honoraires versés à des
 conseillers en placements (alinéa 20(1)(bb))
 à la ligne 21 sur la page 19 [ci-dessus])

+	
+	
=	

+		40 ●
---	--	------

▲ Additionnez les lignes 21, 24, 25 et 40

=	
---	--

-		41
---	--	----

▲ Ligne 20 moins ligne 41

=		42
---	--	----

Avantages imposables (lisez les lignes 43 et 44 du guide) Maintien, entretien et impôts relatifs aux biens utilisés ou occupés par un bénéficiaire


		43 ●
--	--	------

Valeur des autres avantages conférés à un bénéficiaire

+		44 ●
---	--	------

Total des avantages imposables (ligne 43 plus ligne 44)

=		
---	--	--



+		45
---	--	----

=		46
---	--	----

▲ Revenu **avant** répartitions (ligne 42 plus ligne 45)

Montants payés ou à payer aux bénéficiaires

		471 ●
--	--	-------

Moins : les montants attribués selon les paragraphes 104(13.1) et (13.2) (joignez vos calculs – lisez la ligne 472 du guide)

-		472 ●
---	--	-------

Étape 4 – Calcul du revenu imposable

(lisez les lignes 51 à 56 du guide)

Montants à déduire pour obtenir le revenu imposable

Pertes autres qu'en capital d'autres années
(lisez la ligne 51 du guide)


		51 ●
--	--	------

Pertes en capital nettes d'autres années
(lisez la ligne 52 du guide)

+		52 ●
---	--	------

Autres déductions pour déterminer le revenu imposable (précisez – lisez la ligne 54 du guide)

+		54 ●
=		



Additionnez les lignes 51 à 54

-		55
---	--	----

▲ Ligne 50 moins ligne 55. Ce montant est le **revenu imposable** de la fiducie.

=		56 ●
---	--	------

Si le montant est supérieur à zéro, inscrivez-le à la ligne 56 et à la ligne 1 de l'annexe 11. Si le montant est zéro ou négatif, inscrivez « 0 » à la ligne 56. Si l'impôt minimum s'applique, inscrivez le résultat positif ou négatif de la ligne 56 à la ligne 22 de l'annexe 12.

Étape 5 – Sommaire de l'impôt et des crédits

(lisez les lignes 81 à 100 du guide)

Impôt :

<p>▲ Total de l'impôt fédéral à payer (lisez la ligne 81 du guide)</p> <hr/>	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> </table>			81 ■	
<p>▲ Impôt provincial ou territorial à payer (du formulaire provincial ou territorial pertinent)</p> <hr/>	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 5%; text-align: center;">+</td> <td style="width: 75%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> </table>	+			82 ■
+					
<p>Impôt de la partie XII.2 à payer (ligne 12 de l'annexe 10)</p> <hr/>	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 5%; text-align: center;">+</td> <td style="width: 75%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> </table>	+			83 ■
+					
<p>Additionnez les lignes 81 à 83. Total des impôts à payer</p> <hr/>	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 5%; text-align: center;">=</td> <td style="width: 75%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> </table>	=			
=					
	<div style="text-align: right; margin-right: 10px;"> <table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> </table> </div> <div style="text-align: center;"> </div>			84 ●	

Crédits :

▲ Impôt payé par acomptes provisionnels	<input type="text"/>	<input type="text"/>	85 ●	
▲ Impôt total retenu (lisez les lignes C, D et 86 du guide)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	C	
Transfert au Québec	-	<input type="text"/>	D	
Impôt net retenu (ligne C moins ligne D)	=	<input type="text"/>	↓	
		+ <input type="text"/>	<input type="text"/>	86 ●
Abattement du Québec remboursable (ligne 34 de l'annexe 11 ou ligne 55 de l'annexe 12)		+ <input type="text"/>	<input type="text"/>	87 ●
Crédit d'impôt à l'investissement remboursable [formulaire T2038(IND)]		+ <input type="text"/>	<input type="text"/>	88 ●
Remboursement au titre des gains en capital (formulaire T184)		+ <input type="text"/>	<input type="text"/>	89 ●

Crédit d'impôt de la partie XII.2
(case 38 du feuillet T3)

+		90 ●
---	--	------

Autres crédits (précisez)

+		91 ●
---	--	------

▲ Additionnez les lignes 85 à 91.
Total des crédits

=		▼
---	--	---

-		93
---	--	----

▲ Ligne 84 moins ligne 93.
Remboursement ou solde dû

=		94
---	--	----

Si le montant est négatif, vous avez un **remboursement**.

Si le montant est positif, vous avez un **solde dû**.

Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.

▲ **Montant joint**

		95 ●
--	--	------

Paiement : Joignez un chèque ou un mandat fait à l'ordre du receveur général. N'envoyez pas d'argent comptant.

▲ Code de remboursement
(lisez le guide pour en savoir plus) 100

Remboursement : Remplissez la section ci-dessous ou le formulaire T3-DD, Demande de dépôt direct T3.



Dépôt direct – inscription ou modification

Il n'est pas nécessaire de remplir cette section chaque année.

Ne la remplissez pas si les renseignements sur le dépôt direct de la fiducie n'ont pas changé.

Pour **commencer** le dépôt direct ou **modifier** les renseignements déjà fournis à l'Agence du revenu du Canada (ARC), le représentant légal doit remplir le **formulaire T3-DD**, Demande de dépôt direct T3, ou fournir les renseignements bancaires ci-dessous. En signant et en datant ce formulaire, vous certifiez que vous êtes le représentant légal et que les renseignements qui y sont donnés sont exacts et complets. Vous **autorisez** aussi l'ARC à déposer **tout montant qu'elle doit** à la fiducie dans le compte bancaire de la fiducie qui est indiqué, jusqu'à avis contraire du représentant légal. Cette autorisation remplacera toutes les autorisations de dépôt direct précédentes de la fiducie.

Envoyez un chèque personnalisé portant la mention « nul » ou une lettre ou un formulaire qui porte l'estampille de l'institution financière qui démontre que le compte est au nom de la fiducie.

Numéro de la succursale (5 chiffres)

350 ●					
--------------	--	--	--	--	--

Numéro de l'institution (3 chiffres)

351 ●			
--------------	--	--	--

Numéro du compte (maximum de 12 chiffres)

352 ●												
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



Nom et adresse de la personne ou de la société (autre que le fiduciaire, l'exécuteur, le liquidateur ou l'administrateur) **qui a rempli cette déclaration.**

Adresse

Ville

Province

Code postal

indicatif régional

Numéro de téléphone

Attestation (du fiduciaire, de l'exécuteur, du liquidateur ou de l'administrateur)

(nom en lettres moulées)

Je,

déclare que les renseignements fournis dans cette déclaration T3 et dans tous les documents joints sont exacts et complets et révèlent la totalité des revenus de toutes provenances.

Signature de la personne autorisée

Poste ou titre

Date:

Année	Mois	Jour

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes tels que l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements personnels peuvent être transmis aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Les renseignements personnels peuvent aussi être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 015 à canada.ca/arc-info-source.